



CAPN mouvement spécifique B au 15 novembre 2017

Déclaration liminaire

La direction générale a réintroduit le mouvement spécifique sur poste en 2016, sans doute pour faire passer la pilule amère de la suppression du mouvement complémentaire !

Les agent.es administratifs auront eux aussi très prochainement un mouvement spécifique sur poste car pour eux, la suppression du mouvement complémentaire est prévue pour l'an prochain !

Cette année encore, les directeurs locaux ont proposé des postes pour ce mouvement, dans l'opacité la plus totale ! Selon la note DG, il doit s'agir de postes qui n'ont pas été pourvus au mouvement général, non demandés dans les mouvements locaux et qui présentent des spécificités liées à leur éloignement des bassins d'emplois et de vie et/ou de cherté de la vie.

La seule information communiquée aux agent.es et aux organisations syndicales est le nombre de services et le nombre d'emplois proposés.

- ▶ Quid du nombre de demandes déposées par les directions ?
- ▶ Combien ont été refusées par la DG ?
- ▶ Quelles informations ont été données dans les CTL aux représentant.es des personnels ?
- ▶ Combien d'autres postes pourraient répondre à ces critères et ont été refusés, voire non proposés, par les directions locales ?

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'ensemble de ces éléments.

La DG indique dans ses critères que le poste doit avoir été refusé en local. Comment pouvons nous vérifier cette information ?

Dans tous les cas, cela permet aux directeurs d'organiser la pénurie sur leur département à leur guise, avec en plus l'aval de la DG !

Les propositions faites au groupe de travail mutations vont bien dans le même sens !

Affecter les agent.es uniquement au département, sans aucun choix de résidence ou de spécialité, c'est leur donner moins de droit et laisser toute latitude aux directeurs locaux d'organiser leurs services comme bon leur semble, dans la plus totale opacité !

D'ailleurs, même le DG lui-même a reconnu lors de l'audience du 13 novembre que ce projet laissait bien peu de droits aux collègues contrairement à ceux des directeurs, qui voient les leurs démultipliés !

La CGT revendique le retrait de l'ensemble de ce projet. Elle est porteuse de revendications pour améliorer les droits et garanties des agent.es dans l'intérêt du service public. Elle demande l'ouverture de réelles négociations dans le cadre d'un véritable dialogue social et non d'un monologue comme c'est trop souvent le cas depuis quelques années.

Montreuil 17/11/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Pour aborder plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN, nous dénonçons les règles d'établissement de ce mouvement. S'agissant, d'après la DG, d'un appel de candidature, aucune règle de priorité n'est prise en compte. Par ailleurs, il est impossible de faire une demande liée.

- ▶ 67 services pour 83 emplois ont été proposés dans 52 directions pour ce mouvement.
- ▶ 129 demandes ont été enregistrées, 122 ont été classées, 2 ont été annulées à la demande des agent.es et 5 ont été suspendues ! Quel drôle de terme pour dire refusées ! En effet, il s'agit soit de collègues ne remplissant pas les conditions de délai de séjour, soit ayant demandé des postes non proposés ! Bref, à l'arrivée ce sont quand même 43,37 % des emplois proposés qui ne seront pas pourvus. Nous ne pouvons que constater une fois de plus que la situation de l'emploi dans le réseau ne permet pas de combler l'ensemble des sites en difficultés et laisse dans les services de départ des sous effectifs. La CGT exige des recrutements à minima à hauteur des vacances existantes.

Que dire des conditions de préparation de cette CAP : indigence des documents fournis, erreur sur le topo, temps de préparation ridicule ne permettant pas d'analyser correctement le mouvement, cela relève de la mascarade !

La CGT revendique un autre mouvement spécifique en cohérence avec les besoins du réseau, notamment avec une affectation la plus fine possible dès le niveau national.

La Direction Générale, après avoir réduit drastiquement le temps de préparation des CAPN entend désormais détruire les garanties des agent.es notamment en terme de mutations.

Avec la mise en place de SIRHIUS, les services RH des directions vont devenir inexistantes ! Comment pourront-ils confectionner des mouvements locaux ?

Que dire de la mise en place de l'ASR (adaptation des structures au réseau) dont le seul but est de réduire encore et toujours les effectifs, déjà exsangues, de notre administration ?

MAIS LE PIRE RESTE À VENIR ! Gérald Darmanin a lancé le programme d'Action Publique 2022. La lettre de mission, adressée aux ministres le 26/09/2017, indique clairement que « les missions de l'ensemble des acteurs publics » seront revues « profondément et durablement » pour répondre « aux objectifs ambitieux en matière de réduction de la dépense publique ». Le comité d'action publique 2022 est chargé d'identifier des « réformes structurelles et des économies significatives et durables » sur l'ensemble du champ des administrations publiques. C'est dans ce but que le comité est invité à proposer des « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Une politique inacceptable de privatisation des services publics est donc déjà en préparation.

L'objectif annoncé est de réaliser 60 milliards d'économies dont une partie sera réalisée par la suppression de 120 000 emplois dans la Fonction Publique.

La CGT revendique au contraire le renforcement et le développement des services publics pour une société fondée sur la cohésion sociale et la solidarité, ce qui nécessite des moyens budgétaires et humains.

C'est aussi ce que revendique la CGT Finances Publiques pour notre administration.

C'est pourquoi elle appelle à la grève le 16 novembre pour défendre le service public, les missions de la DGFIP et ses agent.es.

Elle invite l'ensemble des agent.es à se réunir partout et sous toutes les formes possibles, pour accroître le rapport de force par des actions locales et à débattre ensemble de la construction d'une nouvelle journée d'action DGFIP le 23 novembre, jour du CTR emplois.

